

# La Brève

1. - **Projet de budget pour 2006 - Chiffres clés -**
2. - **Partenaires sur toute la ligne... -**  
- Victoire syndicale - Rendez-vous - Ils ont dit...
3. - **Protection sociale - Information**  
- Ils ont dit... - Chiffres clés
4. - **Les Brèves - L'agenda -**

Lettre d'information bimensuelle N°160 - 1<sup>er</sup> octobre 2005

## Chiffres clés

“...l'UPA tient à attirer l'attention du gouvernement et des parlementaires sur une question qui se situe en marge du débat budgétaire mais qui aura des incidences primordiales pour des pans entiers de l'économie française, à savoir la définition des activités économiques éligibles à un taux réduit de TVA.

Alors que ce dossier européen doit trouver son issue avant la fin de l'année 2005, l'UPA demande au gouvernement de convaincre nos partenaires européens de l'impérieuse nécessité pour la France, d'une part de pérenniser l'application d'une TVA réduite aux travaux d'entretien et réparation de logements, et d'autre part d'étendre le bénéfice de cette mesure à toutes les activités à forte intensité de main d'œuvre.”

Extrait du communiqué de l'UPA.

Si la TVA à 5,5% dans le bâtiment disparaît, cela va plomber le marché de l'emploi.



www.capeb.fr

Plus forts. Ensemble.



Visuel de la campagne en faveur de la TVA à 5,5% lancée par la CAPEB le 7 octobre

## PROJET DE BUDGET 2006 La priorité doit aller à la pérennisation et à l'extension de la TVA à 5,5%

*Même s'il contient des dispositions positives pour les entreprises artisanales, le projet de loi de Finances ne répond pas totalement aux attentes du secteur.*

L'UPA n'a pas manqué lors de la présentation en Conseil des ministres du projet de Budget pour 2006, de saluer les mesures de financement de la politique en faveur de l'embauche dans les entreprises de moins de 20 salariés, tant il est vrai que le recrutement constitue un problème majeur pour un grand nombre d'artisans. De même, en décidant finalement de plafonner la taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée, le gouvernement a éloigné le risque d'un accroissement de la charge des entreprises de main d'œuvre par une réintroduction de la masse salariale dans le calcul de cette taxe. Enfin, en supprimant la vignette automobile sur les véhicules de société, suppression malheureusement compensée par un relèvement de la taxe sur les véhicules de société, le projet de loi répond au moins partiellement à une demande récurrente de l'UPA. A l'inverse, il est tout à fait regrettable que le taux de contribution des entreprises à la taxe d'apprentissage passe de 0,06% en 2005 à 0,18% dès 2006. En outre, les crédits dévolus à l'artisanat demeurent extrêmement

réduits. L'UPA ne juge certes pas l'efficacité d'une action publique à l'aune de la manne budgétaire qui est consacrée au secteur. Nous savons en effet que tout ce qui vient de l'Etat résulte d'une ponction fiscale dont par ailleurs nous dénonçons le niveau excessif. Néanmoins, les crédits consacrés au développement économique des entreprises artisanales ne doivent pas être négligés compte tenu des apports considérables que l'artisanat procure à la nation en retour. Par ailleurs, ce projet de loi de Finances vient confirmer le coup d'arrêt mis à la politique de réduction des charges sociales, l'allègement des cotisations sociales patronales restant réservé aux salaires inférieurs ou égaux à 1,6 SMIC alors que le gouvernement précédent s'était engagé à les porter à 1,7 SMIC et que l'UPA avait placé la barre au-delà de deux SMIC. Par ailleurs, l'UPA a alerté la majorité parlementaire sur la nécessité d'une large mobilisation en faveur de la pérennisation et de l'extension de la TVA à 5,5% (voir colonne ci-contre), au profit de toutes les activités à forte intensité de main d'œuvre.

**14,15,16 octobre**

Tournoi International de Paris-Ile-de-France Féminin (TIPIFF). Accueilli chaque année au stade Pierre de Coubertin (Paris), ce tournoi réunit les meilleures équipes du monde : la France (Championne du Monde en titre), le Danemark (Championne Olympique en titre), la Norvège (Championne d'Europe en titre) et l'Allemagne.

**3-19 décembre 2005**

Championnat du Monde Féminin en Russie (St Pétersbourg). L'Équipe de France, Championne du Monde 2003, défendra son titre.

**26 janvier-5 février 2006**

Championnat d'Europe Masculin en Suisse. Les 16 meilleures équipes masculines d'Europe participeront à la compétition.

**Et, en ligne de mire :**

le Championnat du Monde Masculin en février 2007, le Championnat du Monde Féminin en France en décembre 2007, et les Jeux Olympiques de Pékin en août 2008.

## Ils ont dit...

*...nous vous demandons de prendre en compte l'état du droit et de la jurisprudence en France afin de ne pas aggraver cette dérive générale des textes européens en matière de santé au travail (cancers, allergies, ...troubles musculosquelettiques), qui aboutit en droit interne à faire supporter systématiquement à l'entreprise, tous les risques de santé des salariés en faisant abstraction de l'existence de facteurs extraprofessionnels.*

*Si vous intégrez les rayonnements solaires dans la directive, de fait, ... les chefs d'entreprises seront reconnus responsables de toutes pathologies liées à une exposition au soleil, nonobstant d'autres facteurs, non professionnels.*

Extrait du courrier adressé par le Président de l'UPA au Premier ministre ainsi qu'aux parlementaires et eurodéputés français.

ARTISANAT - HANDBALL

## Partenaires sur toute la ligne...



Remise de maillots aux Présidents Griset et Perrin en présence d'une jeune handballeuse

Le 20 septembre dernier, la "Première entreprise de France" et la Fédération française de handball ont lié leurs sorts pour trois ans. L'Artisanat est en effet devenu le partenaire officiel des équipes de France masculine et féminine de handball, qu'il accompagnera jusqu'aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008. Ce rapprochement repose sur une reconnaissance réciproque de valeurs communes et d'objectifs partagés entre deux univers qui ont l'ambition d'être leaders dans leurs domaines d'activité respectifs : " L'Artisanat. Première entreprise de France. " et le handball, sport collectif français le plus performant de la décennie, avec 3 titres de Champion du Monde. Premier

sport collectif scolaire en nombre de pratiquants, le handball est aussi le sport collectif que préfèrent les artisans, devant le basket, le rugby et même le football\*. Sur le terrain, depuis longtemps, des initiatives communes au handball et à l'Artisanat, tel que le tournoi organisé par les ligues franciliennes ouvert aux apprentis des CFA, ont déjà réuni les deux partenaires. L'Association des numéros 1 apportera de nombreux avantages tant à l'Artisanat qu'au handball : visibilité accrue auprès de nouveaux publics, sensibilisation des jeunes... Les deux partenaires seront présents, ensemble, sur des événements importants tels que le Tournoi International de Paris-Ile-de-France Féminin (14-16 oct.), la Tournée Artiscopes\*\* (3 nov-15 déc.), le Salon de l'Education (24-27 nov.), le Championnat du Monde féminin en Russie (3-19 déc.), le Tournoi inter-comités (17-18 déc.), et le Championnat d'Europe masculin en Suisse du 26 janvier au 5 février 2006.

\* Source : Etude Carat Sport et Synovate  
\*\*Camion-Exposition qui va à la rencontre des collégiens pour les sensibiliser aux métiers de l'Artisanat

## Victoire syndicale



C'est le type même de législation qui risquait de passer inaperçue parmi la multitude de nouvelles normes européennes alors que ses conséquences sur le monde du travail auraient été extrêmement importantes. Un projet de directive proposait de mettre en place de nouvelles règles afin de protéger les salariés des risques de

cancer de la peau liés aux rayonnements solaires. Pour atteindre cet objectif le projet prévoyait d'imposer de nouvelles obligations aux entreprises, avec des conséquences lourdes pour de petites structures telles que les entreprises artisanales françaises. La réactivité et la pugnacité du syndicalisme artisanal français, et notamment celles des représentants de l'artisanat du bâtiment qui était le secteur le plus exposé par la mesure, ont permis d'éviter cette dérive. Les eurodéputés ont été sensibles à leurs arguments et ont considéré dans leur majorité que "la définition de toutes les obligations imposées à l'employeur pour évaluer les risques pour la santé et la sécurité relève de la compétence des Etats membres". Au total, l'UPA et ses composantes ont rempli leur mission.

## 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité sociale

Dernier né des partenaires sociaux, l'UPA participait pleinement à la célébration le 3 octobre des 60 ans de la sécurité sociale. Le Président Pierre Perrin est intervenu pour réaffirmer l'attachement des artisans à cette institution. En effet, l'UPA considère que la sécurité sociale est et doit rester la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. C'est d'ailleurs pour que ces fondements soient maintenus que l'UPA était restée gestionnaire des caisses de sécurité sociale quand les autres représentants des employeurs avaient quitté ces organismes, qu'ils ont à nouveau rejoint depuis. En outre, en assurant ce rôle de filet de sécurité, la "sécu" permet aux salariés de travailler plus sereinement et par voie de conséquence d'être plus productifs. Elle les libère de toutes les incertitudes face à la maladie, à la maternité, à la vieillesse, qui constituent autant

de freins à la consommation. Elle profite donc aussi à l'économie et apparaît en tant que telle comme un élément indispensable à toute société moderne. Pour ce qui est du financement de la sécurité sociale (voir colonne ci-contre), Pierre Perrin a rappelé la demande de l'UPA que les prestations familiales soient intégrées au budget de l'Etat "dans la mesure où la politique familiale ne répond pas à une logique d'assurance mais à un choix de société qui incombe donc à l'Etat". Il a également souligné l'évolution majeure qui se profile à l'horizon en ce qui concerne le système de protection sociale des artisans, à savoir l'instauration du Régime social des indépendants -RSI-. Enfin, il a conclu en rappelant que la nécessité de réformer le mode de financement de la sécurité sociale ne devait pas remettre en cause le principe d'autonomie de son financement : "les ressources de la sécurité sociale doivent lui rester propres et leur transparence assurée".

### INFORMATION

## Question avenir, l'artisanat répond présent

C'est donc bien le 10 octobre qu'a débuté la campagne d'information sur les nouveaux dispositifs d'embauche, avec cette signature à la fin de chaque spot ou annonce : "question avenir, l'artisanat répond présent". L'objectif de cette campagne est de mettre en évidence les possibilités qui s'offrent aux artisans en matière d'embauche, et de présenter en particulier les trois types de contrat qui ont été créés ou adaptés récemment : le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation et le contrat nouvelles embauches -CNE-. La télévision et la presse régionale sont les media privilégiés pour informer les artisans. Les principales chaînes nationales diffuseront ainsi 61 spots du 10 au 31 octobre, sur la base de trois films différents mettant en scène l'épouse d'un artisan et deux chefs d'entreprise artisanale. Le message est direct et tend à affirmer que des solutions existent face aux difficultés de recrutement. Les artisans sont en-



Parmi les trois messagers de cette campagne, une conjointe d'artisan.

suite invités à se renseigner en appelant un numéro de téléphone unique, le 0 811 740 740. Les annonces dans la presse régionale se réfèrent aux mêmes personnages. La plate-forme téléphonique a pour mission d'apporter une réponse immédiate aux questions relatives à l'un des trois contrats et pour toute autre demande d'information, d'orienter les appelants vers les Chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles nationales.

### Ils ont dit...

*"Nous ne pouvons plus faire l'économie de nous interroger sur les moyens qui sont concrètement mis à la charge de la Sécurité sociale. On ne peut plus faire l'économie d'une réflexion sur la question de l'adaptation des sources de financement de la protection sociale au fonctionnement de notre économie."*

*Je rappelle, simplement, que les deux tiers des recettes du régime général de Sécurité sociale sont aujourd'hui encore assis sur la masse salariale.*

*Ceci, alors même que la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a baissé en tendance depuis 25 ans (de 72% en 1979 à 64% en 1997)..."*

Extraits de l'intervention du Président de l'UPA lors du colloque organisé pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité sociale.

### Chiffres clés

#### COMMUNICATION

61 spots de 20 secondes seront diffusés essentiellement sur TF1, France 2, France 3, France 5 et M6 entre le 10 et le 31 octobre.

Une série de trois visuels reprenant les trois messages TV sera diffusée dans la presse régionale : le 12 octobre dans la presse hebdomadaire régionale, les 17, 21 et 24 octobre dans la presse quotidienne régionale.

#### PREVISION

Estimant la prévision difficile, l'INSEE table néanmoins sur 50.000 créations d'emplois dans le secteur marchand en 2005. Le contrat nouvelles embauches -CNE- institué cet été par Dominique de Villepin dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi, pourrait créer de 10.000 à 20.000 emplois d'ici à la fin de l'année. Il s'agirait de créations nettes de postes, autrement dit d'embauches qui ne se substitueraient pas à d'autres types de contrats (CDD, CDI, interim).

## Honneur à la reprise d'entreprises

La quatrième semaine de la création reprise, organisée du 6 au 12 octobre par les Chambres de métiers et de l'artisanat était principalement axée cette année sur la reprise, tant il est vrai que le nombre d'entreprises à reprendre est en constante augmentation. L'évolution démographique, avec le départ à la retraite d'environ 300.000 chefs d'entreprises artisanales dans les dix ans à venir, doit encore accentuer ce phénomène. Autant dire qu'il est urgent de transformer l'engouement actuel en faveur de la création d'entreprises en une dynamique en faveur de la reprise d'entreprises.

## Renforcement de la lutte contre le travail illégal

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -Acoss- a révélé le 4 octobre le bilan 2004 de la lutte contre le travail illégal. Il apparaît que ce contrôle est en augmentation constante depuis trois ans. Ainsi en 2004, 21.454 établissements ont été vérifiés contre moins de 18.000 un an plus tôt. Le montant des redressements opérés pour infraction s'est élevé à plus de 56 millions d'euros, contre 41 millions en 2003.

## L'embauche dans les TPE

Des prélèvements sociaux et fiscaux trop importants, une administration complexe..., ce sont les critiques les plus fréquemment citées par les patrons des très petites entreprises (TPE), celles qui emploient au plus 20 salariés. Selon un sondage réalisé par Ipsos pour Le Figaro et Manpower, la moitié d'entre eux assure avoir des difficultés à se développer et seuls 13% se disent prêts à augmenter l'effectif de leur entreprise dans les mois qui viennent. Quant au type de contrat choisi pour le recrutement, le contrat à durée indéterminée est privilégié même si un quart des patrons de TPE interrogés envisage de recourir au contrat nouvelles embauches -CNE-.

## L'UPA auditionnée par la commission des Finances

Pierre Méhaignerie, ancien ministre, député d'Ille-et-Vilaine, Président de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, recevra le Président et les Vice-Présidents de l'UPA le jeudi 13 octobre. Un rendez-vous évidemment important dans la mesure où il doit permettre à l'UPA de faire part de ses positions détaillées sur le projet de Budget pour 2006.

## PLFSS

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale -PLFSS- pour 2006 confirme l'important déséquilibre actuel des comptes sociaux : - 11,9 milliards d'euros en 2005. Le moindre déficit de l'assurance maladie qui est passé de 11,6 milliards d'euros en 2004 à 8,3 en 2005 et qui marque les premiers effets positifs de la réforme de l'assurance maladie, n'aura donc pas suffi à redresser l'ensemble des comptes de la sécurité sociale. L'UPA souhaite que soit engagée une véritable concertation en vue d'adapter les sources de financement de la protection sociale au fonctionnement de notre économie. Sous cette réserve et avec la volonté de faire vivre la réforme de l'assurance maladie en utilisant tous les leviers nouvellement créés pour changer en profondeur les comportements, l'UPA s'est déclarée favorable au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2006.

## Pénibilité au travail

Les syndicats se sont opposés au nouveau projet d'accord sur l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité au travail, au motif que n'y figurait pas la possibilité d'un départ anticipé en retraite des salariés ayant exercé des métiers pénibles. La délégation patronale a rappelé que ce problème de vieillissement concerne autant les employeurs que les salariés et a écarté la perspective d'un alourdissement des charges sociales pesant sur les entreprises afin de financer d'éventuelles cessations anticipées d'activité. Prochaine réunion de négociation le 2 novembre.

### 21 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la réunion entre le Comité directeur de l'UPA et une délégation du Bureau de l'APCMA.

### 22 SEPTEMBRE

Conseil national de l'UPA.

Participation de la Présidente de la Commission des conjoints de l'UPA à la Conférence de la famille.

Entretien entre le Président de la Fédération française des centres de gestion et d'économie de l'artisanat -FFCGEA- et le Président et les Vice-Présidents de l'UPA.

### 26 SEPTEMBRE

Participation de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à l'Assemblée générale de la Mutuelle nationale des retraités de l'artisanat -MNRA-.

### 27 SEPTEMBRE

Entretien du Président de l'UPA concernant la mise en place du RSI avec le Directeur de cabinet du ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales.

### 3 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA au colloque-anniversaire des 60 ans de la Sécurité sociale.

### 4 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

### 5 OCTOBRE

Intervention du Président de l'UPA lors de la conférence de presse d'annonce d'une campagne d'information des artisans sur les dispositifs d'embauche dans l'artisanat.

Participation de la Présidente de la commission Sociale de l'UPA à la réunion de négociation paritaire sur l'emploi des seniors.

